



SEANCE DU 26 FÉVRIER 2020

Date d'envoi de la convocation : 20 Février 2020

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 179

Nombre de votants : 191

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Odile LEFAIX-VERON

L'an deux mille dix-neuf, le **Mercredi 26 Février**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, MOUCHEL Hubert suppléant de AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCIO Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, VIVIER Sylvain suppléant de DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h30), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h37), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOMERIEL Patrice, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René (à partir de 18h30), HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 18h25), Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h25), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h54), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-

Pierre, LEONARD Christine (à partir de 19H40), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MARGUERIE Jacques (à partir de 18h20), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 20H), ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (à partir de 18H35 et jusqu'à 20h55), DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BELHOMME Jérôme à Jacques HAMELIN, DELAUNAY Sylvie à Jean-Marie LINCHENEAU, DUFOUR Luc à GOMERIEL Patrice, GOLSE Anne-Marie à Jacques COQUELIN, GOSSELIN Bernard à Guy LCHEVALIER, GOUREMAN Paul à Jean-Michel MAGUE, LEBRUMAN Pascal à Jean-Marie MOUCHEL, LEFRANC Bertrand à Philippe BAUDIN, MARIVAUX Isabelle à Martine GRUNEWALD, POUTAS Louis à Hubert VIGNET, ROUXEL André à Gilbert LEPOITTEVIN, TIFFREAU Danièle à Hervé FEUILLY, LAUNOY Claudie à Annick GODEFROY à partir de 21h, ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille à partir de 20 h.

Excusés :

BASTIAN Frédéric, BROQUET Patrick, BURNOUF Hervé, CAUVIN Bernard, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GODAN Dominique, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LECOQ Jacques, LEVAST Jean-Claude, MAIGNAN Martial, MATELOT Jean-Louis, MESNIL Pierre, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, REBOURS Sébastien, REVERT Sandrine, ROUSSEAU Roger, THEVENY Marianne, TISON Franck, LERENDU Patrick, LOUISET Michel.

Délibération n° DEL2020_026

OBJET : Tarifs 2020 des services d'eau et d'assainissement collectif

Exposé

La tarification des services d'eau potable et d'assainissement est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule notamment que les tarifs des services d'eau et d'assainissement doivent être votés annuellement par l'assemblée délibérante de l'EPCI. Le CGCT précise également que les recettes qui découlent de ces tarifs à l'utilisateur doivent permettre d'assurer l'équilibre des budgets annexes concernés.

Par délibération en date du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire de l'agglomération votait les tarifs eau et assainissement collectif sur la base d'une inflation 2019/2020 de 1 %.

Des erreurs se sont toutefois immiscées dans les documents annexes précisant les tarifs à appliquer sur les communes de Golleville, Biniville, La Bosneville, Catteville, Crosville sur Douve, Hauteville Bocage, Néhou, Neuville en Beaumont, Orglandes, Régneville Bocage, Sainte Colombe, Taillepied.

La présente délibération permet de prendre en compte les tarifs 2020 corrigés joints en annexe.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-122 du 29 juin 2017 relative à l'orientation sur la restitution des compétences,

Vu la délibération n°2019-177 du 12 décembre 2019 relative aux tarifs 2020 des services d'eau potable et d'assainissement collectif,

Vu l'avis favorable de la Commission Cycle Domestique de l'eau,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 178 - Contre : 2 - Abstentions : 10) pour :

- **Approuver** les tarifs des services eau potable pour les communes de Golleville, Biniville, La Bosneville, Catteville, Crosville sur Douve, Hauteville Bocage, Néhou, Neuville en Beaumont, Orglandes, Régneville Bocage, Sainte Colombe, Taillepied.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
 Reçu en préfecture le 03/03/2020
 Affiché le 03/03/2020
 ID : 050-200067205-20200303-DEL2020_026-DE

Facture type 120 m3 Eau potable

Evolution du prix de l'eau 1,000%
 Consommation annuelle en m3 120

Golleville, Binville, La Bosneville, Catteville, Crosville sur Douve, Hauteville Bocage, Néhou, Neuville en Beaumont, Orglandes, Régnerville Bocage, Sainte Colombe, Tallepled									
	2019			2020			2019/2020		
	HT	T.V.A.	TTC	HT	T.V.A.	TTC			
Parts proportionnelles (le m³)									
Eau	1,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,0119 €	5,50%	0,0557 €	1,0676 €	1,00%
<i>sous-total CAC</i>	1,0019 €		0,0551 €	1,0570 €	1,0119 €		0,0557 €	1,0676 €	1,00%
Redevance pollution	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,2200 €	5,50%	0,0121 €	0,2321 €	0,00%
<i>sous total Agence de l'eau</i>	0,2200 €		0,0121 €	0,2321 €	0,2200 €		0,0121 €	0,2321 €	0,00%
total parts proportionnelles	1,2219 €		0,0672 €	1,2891 €	1,2319 €		0,0678 €	1,2997 €	0,82%
Parts fixes									
Abonnement eau (abonné ordinaire)	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	60,8161 €	5,50%	3,3449 €	64,1610 €	1,00%
total parts fixes (annuelles) - pour les non redevables de l'assainissement	60,2140 €		3,3118 €	63,5258 €	60,8161 €		3,3449 €	64,1610 €	1,00%
Le m³ total pour les non redevables de l'assainissement <i>(base 120 m³/an)</i>	1,7237 €		0,0948 €	1,8185 €	1,7387 €		0,0957 €	1,8344 €	0,87%
Facture type 120 m3 sans assainissement collectif	206,8440 €		11,3760 €	218,2200 €	208,6440 €		11,4840 €	220,1280 €	0,87%
Tarifs annexes AEP									
<i>Parts Proportionnelles aux m3 consommés</i>									
0 à 250	1,0019 €	5,50%	0,0551 €	1,0570 €	1,0119 €	5,50%	0,0557 €	1,0676 €	1,00%
251 à 2 500	0,6882 €	5,50%	0,0379 €	0,7261 €	0,6951 €	5,50%	0,0382 €	0,7333 €	0,99%
> 2 500	0,6072 €	5,50%	0,0334 €	0,6406 €	0,6133 €	5,50%	0,0337 €	0,6470 €	1,00%
<i>Parts fixes annuelles</i>									
Branchement Principal	60,2140 €	5,50%	3,3118 €	63,5258 €	60,8161 €	5,50%	3,3449 €	64,1610 €	1,00%
Branchement secondaire	49,0820 €	5,50%	2,6995 €	51,7815 €	49,5728 €	5,50%	2,7265 €	52,2993 €	1,00%
Branchement de chantier	40,4800 €	5,50%	2,2264 €	42,7064 €	40,8848 €	5,50%	2,2487 €	43,1335 €	1,00%

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20200303-DEL2020_026-DE